

CNDS FRANCHE COMTE APPEL A PROJET - 2011

La directive 2011 du CNDS, adoptée par le conseil d'administration du 31 janvier 2011, a notifié pour la Franche Comté une enveloppe complémentaire de la part territoriale d'un montant de 80.000€. **Cette enveloppe est destinée à valoriser des projets s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable ou d'innovation sociale remarquable.**

La commission territoriale du CNDS pour la région Franche-Comté du 4 février 2011 a décidé d'instruire cette dotation complémentaire par le biais d'un appel à projet.

La notion de développement durable vise la mise en œuvre des activités humaines en conciliant les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Son objectif est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux.

L'innovation sociale remarquable vise les projets mettant en œuvre une démarche d'intégration des publics ayant pour objectif de réduire les inégalités d'accès à la pratique des jeunes filles et/ou des personnes en situation de handicap.

Projets Eligibles

Les projets devront être exemplaires et/ou innovants permettant un travail de modélisation et de transferts d'expérience. L'objectif étant de pouvoir mettre en œuvre les grands axes de ce projet sur un autre territoire ou dans une autre discipline.

Les expérimentations élaborées dans le cadre d'un plan de développement partenarial avec d'autres acteurs du monde du sport (services de l'Etat, collectivités, mouvement sportif, entreprises privées...) partageant les mêmes objectifs seront privilégiés.

I Les projets inscrits dans une démarche de développement durable :

Ils devront intégrer des actions dans les 3 composantes du développement durable : sociale, économique, environnementale.

Ils pourront concerner :

- L'organisation d'une manifestation sportive (si l'ensemble du fonctionnement de l'association est également axé sur ce domaine)
- Le fonctionnement de l'association
- La sensibilisation et la formation

Quelques pistes d'actions :

- Composante environnementale :
 - o Gérer des déchets (limiter, gérer, valoriser)
 - o Préserver des sites, espaces de pratiques permanents ou itinérants (réduction des nuisances sonores, prise en comptes des espaces naturels protégés, rationaliser les consommations tel que l'énergie, l'eau,...)
 - o Limiter la production de CO2
 - o ...

- Composante sociale
 - o Prendre en compte des différentes formes de discrimination
 - o Intégrer des publics éloignés de la pratique
 - o Valoriser des bénévoles
 - o Valoriser des valeurs du sport (santé, charte de respect...)
 - o ...
- Composante économique
 - o Favoriser une consommation durable et éthique (circuits courts, produits issus de la filière biologique et équitable, mutualisation des ressources...)
 - o Evaluer les retombées économique de la manifestation sur le développement du territoire
 - o Communiquer auprès des partenaires participants et publics sur l'engagement de l'association dans cette logique de développement durable
 - o ...

II Les projets inscrits dans une démarche d'intégration des publics :

Ils devront porter sur les publics éloignés de la pratique avec une priorité sur l'intégration de publics en situation de handicap et/ou les jeunes filles.

Les projets I et II contenant une charte de lutte contre les discriminations (racisme, homophobie) seront particulièrement soutenus.

Pour déposer une demande dans le cadre de cet appel à projet

Vous devez renseigner la fiche action du dossier et ajouter les documents complémentaires, qui précisent le projet dans lequel vos actions s'inscrivent.

Pour les associations dont le siège est dans le Jura, l'interlocuteur est la DDCSPP Jura :

Transmettez vos fiches actions et documents complémentaires liées à cet appel d'offre à Patrick EBEL : patrick.ebel@jura.gouv.fr

Copiez ces fiches actions dans votre dossier global de demande de CNDS 2011. Intégrez votre demande financière pour cet appel à projet dans l'attestation récapitulative de toutes vos demandes 2011.

Date butoir : 15 mars 2011.

4 pôles ressources nationaux peuvent vous aider à préciser et confirmer votre démarche :

Le pôle « sport et handicaps » : <http://www.creps-centre.jeunesse-sp...>

Le pôle « sport, éducation, mixités et citoyenneté » (S.E.M .C.) : www.semc.fr

Le pôle « sports de nature » : www.sportsdenature.gouv.fr

Le pôle « sport et santé » : www.creps-auvergne.jeunesse-...